



Pourvoi en cassation en attente...ou pas?

Par Eliot84

Bonjour, j'ai eu un pb avec ma banque, j'ai posé questions sur cela, sur ma relation avec mon avocate, avec ma banque en ligne...vous avez répondu à mes demandes et je vous en remercie.

Ma question la concerne le pourvoi en cassation potentiel de la banque ne ligne ou pas.
je vous explique, j'ai été notifié par commissaire de justice de la décision du tribunal le 23 mars 2023, le siège social de la banque en ligne (région Parisienne) l'a été le jour même (le 23/03)

Vous m'avez expliqué les fameux 2 mois pour le pourvoi en cassation pour la banque en ligne H*I*o B*nk

Donc, si je comprends bien, l'avocat de la banque en ligne a jusqu a demain soit 23h59min pour me faire signifier par commissaire de justice pour me remettre le document disant que la banque se pourvoi en cassation.

je sais très bien que la banque peut avoir demandé expressément que cela soit fait demain (dernier jour du délai)
Et que ça peut être une stratégie déstabilisante pour moi petite particulière de 30 ans...

Mais selon vos expériences judiciaires, selon vos connaissances, à votre avis, croyez vous que cela est fréquent de faire faire cela le dernier jour?

Pensez vous vraiment qu'ils vont faire faire demain? (ou aujourd'hui?)

Qu'en pensez vous?

Au passage, je n'ai toujours pas eu le chèque CARPA au courrier, comme demandée

Merci